

Initiatives ministérielles

moyens les dépenses budgétaires. En faisant rapport au comité, je tiendrai compte de certains de ces objectifs.

J'ai toutefois deux ou trois préoccupations que je communiquerai au député de Cochrane—Supérieur. En présentant ses observations aujourd'hui, la ministre a dit que nous allons continuer de nous attaquer aux problèmes économiques et environnementaux. Toujours dans cette déclaration, elle a ajouté qu'elle respecterait les principes du marché. À mon avis, cela est contradictoire parce qu'on ne peut, au nom des Canadiens, exécuter une étude de l'économie et de l'environnement pour que l'on s'attaque aux problèmes dans ces domaines, et pourtant considérer tout ce qui touche aux responsabilités du ministre comme relevant des principes du marché.

Je tenais à faire valoir cet argument et j'ai deux questions à poser. Premièrement, le député ne croit-il pas qu'il y ait vraiment une contradiction dans ce que la ministre a déclaré plus tôt? Deuxièmement, outre les députés du Bloc, y a-t-il une province qui se soit inquiétée du risque que l'on empiète sur des responsabilités provinciales dans le secteur de l'énergie, des forêts ou d'autres ressources naturelles? Je fais ici allusion à la Saskatchewan, qui est la province que je représente à la Chambre.

• (1645)

M. Bélair: Monsieur le Président, pour répondre directement à la question du député, je dirai qu'il me semble inévitable, et même souhaitable, de nos jours de concilier environnement et économie. Autrement dit, nous devrions chercher à protéger notre environnement sans nuire à notre croissance économique.

Il nous faut donc tenter d'établir un équilibre entre les deux. Nous avons vu bien des cas où les écologistes exprimaient un point de vue et les représentants de l'industrie, le point de vue tout à fait contraire.

J'ai été très surpris et ravi de constater, au cours des audiences du Comité des ressources naturelles, que les deux parties étaient finalement disposées à faire des compromis. Les représentants de l'industrie ont enfin reconnu officiellement que le Canada était aux prises avec des problèmes environnementaux. Les écologistes, quant à eux, ont admis que des progrès avaient été réalisés.

C'est d'ailleurs l'objet du projet de loi. Il incombe à la ministre des Ressources naturelles de tenter de concilier ces deux aspects extrêmement importants de notre façon de faire au Canada. La ministre tentera d'atteindre cet objectif.

La deuxième question du député portait sur les secteurs de compétence provinciaux. Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt au député du Bloc, la fusion de la Loi sur les forêts et de la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est conforme au paragraphe 92(b) de la Loi constitutionnelle de 1867.

Cela équivaut presque au statu quo, bien que ce ne soit peut-être pas l'expression à utiliser ces temps-ci. Rien n'a changé. Le gouvernement fédéral veut encore conserver le pouvoir d'investir dans les projets provinciaux. Il veut toujours créer des partenariats avec les provinces, les industries, les clubs sportifs, les pêcheurs, les chasseurs, bref, avec tout le monde. Pour ce faire, il finance ces projets, mais ne participe pas directement à leur gestion.

[Français]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, j'appuie effectivement et évidemment la proposition de mon honorable collègue, le député de Matapédia—Matane, proposition à l'effet de retrancher certains mots de la proposition de la ministre des Ressources naturelles et d'ajouter au projet de loi C-48 l'amendement présenté en cette Chambre.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour démontrer à cette Chambre que les changements que ces amendements apporteront à la proposition de la ministre ne feront rien d'autre que de rendre cette proposition conforme aux multiples demandes exprimées par tous les premiers ministres qui se sont succédé à la tête du Québec depuis de très nombreuses décennies et que ce gouvernement tente encore une fois de bafouer.

En effet, on peut remonter jusqu'au premier ministre Jean Lesage qui, dès la première moitié des années 1960, déclarait: «La mise en vigueur des ressources est un domaine de compétence provinciale. Il s'inscrit dans les droits et les besoins prioritaires des provinces et celles-ci, mieux que le gouvernement fédéral, peuvent y exercer une action efficace et durable.» Puis il ajoutait: «Il doit être établi clairement, comme une des règles fondamentales de notre fédéralisme, que les pouvoirs exceptionnels du Parlement doivent rester des pouvoirs d'exception justement, et ne doivent pas servir à envahir des domaines qui relèvent normalement de la compétence des provinces.»

Daniel Johnson père, lui aussi premier ministre, poursuivait dans la même direction que son prédécesseur en déclarant notamment, comme étant de compétence exclusive des provinces, et je le cite: «l'exploration, la conservation et la mise en valeur des ressources.»

Dans le même esprit, M. Jean-Jacques Bertrand, lui aussi premier ministre, signalait que le Québec devait également exercer ses compétences au niveau des recherches minières sous-marines en rajoutant ceci: «Le Québec ne peut accepter, ni que le gouvernement fédéral agisse unilatéralement pour régir la gestion des cours d'eau provinciaux et y contrôler la pollution, ni que son action conjointe avec les provinces soit basée sur le concept qu'on utilise très souvent de l'intérêt national.

• (1650)

Même l'ex-premier ministre libéral Robert Bourassa, pour tant grand défenseur du fédéralisme au Québec, qui n'est plus là aujourd'hui, déclarait ceci: «qu'en matière énergétique ce ne seront ni l'action unilatérale du gouvernement fédéral, ni les actions dispersées des gouvernements provinciaux qui nous permettront d'atteindre les buts auxquels il faut viser. Ce ne peut être qu'une action concertée des deux ordres de gouvernement et de l'ensemble de nos gouvernements.»

La seule chose qu'amène ce projet de loi C-48 qui nous est présenté aujourd'hui, et tel qu'il nous est présenté, c'est un rôle accru du gouvernement fédéral dans un domaine de juridiction strictement provinciale.

L'ex-premier ministre René Lévesque disait à propos de l'économie canadienne que celle-ci ne constitue pas un grand tout homogène que l'on pourrait régir et manipuler avec succès par des politiques et des recettes uniformes. Les gouvernements